



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 02/05/2024

L.C.R.

Echéance le : 30/06/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4519011	0165285			Zone Expedition : 03			5205044
Désignation	N° Pièce	Quantité	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5205044 DU 02/05/2024 **							
EC-510-LZ							
COMMENTAIRE R.A. : EC-510-LZ							
NUMERO DE COMMANDE :							
I:PLAQUETTES FREIN AV PSA	FMO573030J C03B09	1,00	4	60,50	50,00	30,25	30,25
I:JEU 2 DISQUES FREIN AV PSA	ZFTDF4184 E05D06	1,00	4	155,82	50,00	77,91	77,91
I:FILTRE HABITACLE PSA	SOGAH2452 C03A02	1,00	4	27,25	50,00	13,62	13,62
I:BOUGIE ALLUM	NGK97999 E05G03	4,00	4	24,21	50,00	12,10	48,42
----- SOUS-TOTAL PIECES -----	170,20						
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants T.V.A.			Total T.T.C
PI : 170,20				(4) 20,000			204,23
MO : 0,00 170,20				170,20			
DIV : 0,00				34,03			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4519011	0165285	5205044
Echéance le :	30/06/2024	
02/05/2024		204,23



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi (égal à 3 fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes). Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.